

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD**  
**Séance du mardi 16 décembre 2025**

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 20h dans la salle Henri Lambert, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1) *Conseillers municipaux*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mesdames Elvira HACHE, Nathalie LETELLIER (pouvoir à Marie-Claire LEBAS-PIGNOL) ; Messieurs Xavier LECOINTRE (pouvoir à Marie-France MOIGNOT), Yohan MICHEL (pouvoir à Claude MAGUET).

Assistait également à la réunion Mme Angélique VERROUST, Secrétaire générale de Mairie.

Après l'appel nominal, Madame Marie-Claire LEBAS-PIGNOL est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 14 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération suite à la réception tardive d'un courrier. Les membres du conseil municipal acceptent cet ajout.

Monsieur le Maire, conformément à la délégation donnée au moment du vote du budget, informe les membres du conseil municipal d'un virement de crédits effectué en date du 27 juin 2025.

**Question N°1 :**

**Décision modificative**

Suite à une avance versée à la société EVEHA pour la réalisation de fouilles archéologiques, et afin de récupérer cette avance sur la prochaine facture transmise, il est nécessaire d'effectuer des opérations d'ordre budgétaire qui nécessitent d'ouvrir des crédits au chapitre 041.

Monsieur LECROSNIER confirme qu'il s'agit uniquement d'un jeu d'écritures d'ordre qui n'engage pas de nouvelle dépense.

Monsieur le Maire en profite pour faire un point d'actualités des fouilles archéologiques débutées le 29 septembre dernier.

Après le diagnostic initial de l'INRAP qui a rendu nécessaire la réalisation de fouilles, EVEHA, l'opérateur retenu pour cette mission, après avoir décapé 25000 m<sup>3</sup> de terre, a découvert beaucoup plus de vestiges qu'indiqué initialement. Il a également découvert des sépultures funéraires qui ont nécessité la réalisation de 2 tranches conditionnelles conformément au cahier des charges scientifique établi par la D.R.A.C (dépense de 2 x 17 000€ H.T environ non subventionnée). Des vestiges de la seconde guerre mondiale ont également été découverts mais il ne s'agissait pas d'obus. Une suspicion de cavité est également à confirmer. Un arrêt des fouilles est prévu le 19/12 pour une reprise le 05/01/2026 avec fin définitive de travaux le 08/01. Le 09 janvier, la base-vie sera retirée. Il restera le remblaiement à effectuer, à la charge de la commune, avant de permettre à Fondouest d'intervenir pour son étude géotechnique et de perméabilité.

Monsieur le Maire rappelle qu'EVEHA a été le seul opérateur à proposer une partie pédagogique. Les élèves de l'école pourront bénéficier d'une intervention courant 2026.

Monsieur BALIER demande si la population pourra en bénéficier. Monsieur le Maire répond par

l'affirmative.

Monsieur MAGUET demande s'il faudra un appel d'offres pour le remblaiement. Monsieur le Maire répond qu'une demande de devis à plusieurs entreprises suffira.

Monsieur LAMOTTE demande si l'entreprise retenue tassera la terre pour faciliter la prise des futures fondations. Monsieur le Maire répond que l'étude Fondouest devra permettre justement d'éclairer le cabinet d'études à ce sujet.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **Question N°2 :**

#### **Programme d'effacement de réseaux et de rénovation d'éclairage public chemin des falaises**

Monsieur DAUDRUY présente le projet préparé par le SDE76 pour l'effacement de réseaux et la rénovation de l'éclairage public " Chemin des falaises " dont le montant prévisionnel s'élève à 233 450.40€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 33 626.10€ T.T.C.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération avait déjà été prise en 2022 mais que le SDE 76 avait finalement renoncé à sa prise en charge vu les montants déjà octroyés pour le même type de travaux route de Grainval.

Monsieur MAUVE regrette le manque de réactivité d'Orange mais exprime la satisfaction des habitants du hameau qui retrouvent un bel environnement sans fil apparent.

Monsieur MAGUET demande si on est obligé de bloquer l'argent si les travaux ne se font pas rapidement.

Monsieur DAUDRUY répond que ses travaux pourront être pris sur les restes à réaliser de l'année.

Il faut par ailleurs prendre la délibération au plus tôt, telle qu'indiquée par le SDE, afin de bloquer son inscription dans l'agenda financier et de travaux du syndicat.

Monsieur le Maire ajoute qu'une fois ces travaux achevés, cela permettra de réfléchir aux travaux de lutte contre les ruissellements et la réfection de voirie.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **Question N°3 :**

#### **Demande de subvention de l'association F.A.R.I.N.N (Monsieur BALIER, intéressé, sort de la salle).**

Madame MOIGNOT lit le courrier de demande de subvention transmis par le président de l'association, Monsieur Alain Martin.

Madame LEBAS-PIGNOL demande le nombre d'adhérents de l'association. Madame MOIGNOT répond 3.

Monsieur le Maire fait le parallèle avec l'association Les amis de la chapelle de Grainval qui avait débuté ainsi et recherché des bénévoles pour accomplir les objectifs.

Madame LEBAS-PIGNOL demande s'il y aura de la communication. Monsieur le Maire répond qu'un article est prévu dans le bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres ces prochains jours.

Monsieur MAGUET demande le nom des membres et s'interroge sur leur participation à une liste pour les prochaines municipales. Monsieur le Maire répond que cela ne poserait pas de problème puisque chacun est libre d'adhérer dès ce jour.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **Question N°4 :**

#### **Rapport d'activités 2024 du SIAEPA (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif)**

Le conseil municipal prend acte de la transmission des rapports d'activités pour lesquels Monsieur le Maire fait ressortir les principales informations. Il insiste par ailleurs sur la notion de sobriété.

#### **Eau potable :**

Monsieur MAUVE demande s'il est possible de vérifier sa consommation au quotidien. Monsieur le Maire répond qu'il est possible de se rapprocher de son espace client pour cela.

Monsieur PAILLETTE évoque le nombre grandissant d'agriculteurs qui se mettent à réaliser des forages pour limiter les coûts. Monsieur le Maire répond qu'en principe une autorisation est à obtenir et qu'à l'heure actuelle aucune demande en ce sens n'a été reçue.

Madame LEBAS-PIGNOL demande si des réseaux sont très vieillissants. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et signale en particulier une grosse canalisation d'1km1 à changer.

#### **Assainissement :**

Monsieur BALIER demande si des subventions sont toujours possibles pour des travaux sur l'assainissement non collectif. Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais qu'au vu des coûts, peu de foyers concernés réalisent des travaux, ce qu'il regrette.

Monsieur le Maire en profite pour signaler que les travaux complexes de la station d'épuration se terminent. Tout devrait être fonctionnel à mi-janvier 2026.

*Porté à connaissance*

#### **Question N°5 :**

#### **Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau établi pour l'année 2026 par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) - la suppression d'un emploi d'attaché à temps complet  
- la création d'un emploi d'attaché principal à temps complet
  
- 2) - la suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet  
- la création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

La modification du tableau des emplois prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.  
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **Questions et informations diverses :**

- ✚ Monsieur le Maire :
  - rappelle la date des vœux le samedi 10 janvier 2026 à 19h.
  - informe que les bulletins municipaux sont prêts pour la distribution.
  
- ✚ Monsieur MAGUET a envoyé un sms à Monsieur le Maire s'étonnant de voir les candélabres allumés à 17h15 rue Victor Coviaux.

Monsieur le Maire répond que ce jour-là il faisait beau et que la nuit est alors tombée plus tard (17h45). Mais qu'à cette période, la nuit peut tomber plus vite selon la météo.

Monsieur MAGUET répond qu'il faudrait un réglage car ce n'est pas identique partout. Il regrette par ailleurs l'extinction à 22h de l'éclairage public. Il se pose la question de détecteurs de mouvement.

Monsieur DAUDRUY répond que le nouvel éclairage en LED rue Coviaux consomme très peu. La rénovation de l'éclairage public, au fur et à mesure, sur l'ensemble de la commune, permettra de gagner en efficacité.

La séance est levée à 21h25.